



Commune de
St-Sulpice
MUNICIPALITÉ

PRÉAVIS N° 02/2022
AU CONSEIL COMMUNAL

DÉPASSEMENT DE BUDGET POUR LES DÉPENSES INFORMATIQUES

St-Sulpice, le 24 janvier 2022

DÉPASSEMENT DE BUDGET POUR LES DÉPENSES INFORMATIQUES

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. PRÉAMBULE

En date du 16 décembre 2020, le Conseil communal a approuvé le Budget de fonctionnement 2021 de la commune dont le total des charges de fonctionnement s'élevaient à CHF 36'289'045.29. Les dépenses du centre de coût « Service informatique », qui étaient budgétées à CHF 216'000.00, ont été dépassées.

2. BASES LÉGALES

La Municipalité a tardé à se rendre compte de l'ampleur du dépassement. Une fois au courant, elle en a informé la COGEFI fin novembre et le Conseil communal le 15 décembre dernier. L'exercice 2021 désormais bouclé et les chiffres définitifs globalement connus, elle vous soumet ci-après une demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2021, une procédure non prévue par les dispositions du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes (RCCom).

3. ÉTAT DE SITUATION

Durant l'exercice 2021, le changement de prestataire informatique opéré en début d'année a eu pour conséquence une augmentation des coûts de maintenance du parc et des systèmes informatiques. Les prix appliqués jusque-là par la Commune de Prilly étaient très inférieurs à ceux pratiqués par le marché. Cela a eu pour conséquence un dépassement de budget de près de CHF 62'000.00 pour l'ensemble des coûts informatiques.

Les dépassements sur les comptes 3101.002 « Frais de maintenance informatique » (environ CHF 94'000.00), 3101.003 « Achat matériel informatique » (environ CHF 2'600.00) et 3101.007 « Licences logiciels informatiques » (environ CHF 12'000.00) et 3156.001 « Site internet » (CHF 200.00). n'ont été que partiellement compensés par la sous-utilisation des comptes 3101.001 « Acquisition nouveaux programmes » (environ CHF 25'000.00), 3141.013 « Honoraires divers » (environ CHF 23'000.00).

		2021			
		Comptes	Budget 2021	Ecart	
		Charges	Charges		
1900	Service informatique	277'294	216'000	61'294	28.4 %
3101.001	Acquisition nouveaux programmes	20'297	45'000	-24'703	-54.9 %
3101.002	Frais maintenance informatique	198'642	105'000	93'642	89.2 %
3101.003	Achat matériel informatique	17'557	15'000	2'557	17.0 %
3101.007	Licences logiciels informatiques	25'923	14'000	11'923	85.2 %
3141.013	Honoraires divers	2'693	25'000	-22'308	-89.2 %
pp	Site internet	12'183	12'000	183	1.5 %

4. MESURES PRISE ET PRÉVUE

Suite à cette mauvaise expérience, la Municipalité a revu à la hausse les charges informatiques dans le budget 2022 afin de les adapter à la réalité des coûts. L'année en cours ne devrait ainsi pas connaître une nouvelle surprise de cette ampleur.

Au cours du 1^{er} semestre 2022, la Municipalité va par ailleurs établir une stratégie informatique et mettre en place des Contrôles généraux informatiques dans le cadre du système de contrôle interne. Cette procédure devrait l'aider à mieux contrôler les coûts.

5. CONCLUSIONS

En conclusion de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ST-SULPICE

- vu le préavis municipal n°02/2022,
- ouï les conclusions du rapport de la commission chargée de son étude,
- attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

- d'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire de CHF 60'000.00 pour le budget de fonctionnement 2021 du centre de coût « Service Informatique » afin de combler le dépassement constaté.

Adopté par la Municipalité en séance du 24 janvier 2022.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic :



E. Dubuis



Le Secrétaire:



P. Roduit

Délégué municipal : M. Etienne Dubuis, syndic